

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND  
LANGRES

AR-NA-2026-013

**DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

Mme Darielle DUPUIS – 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Grand Langres

**VU** les articles L 5211-2, L 5211-9 alinéa 3, L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2026-04-016 en date du 9 avril 2026 du Conseil Communautaire portant élection du Président,

**VU** la délibération n° 2026-04-017 en date du 9 avril 2026 fixant le nombre de Vice-présidents,

**VU** la délibération n° 2026-04-019 en date du 9 avril 2026 portant élection des Vice-présidents,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services communautaires, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les vice-présidents, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

**ARRETE**

**Article 1er**

Mme Darielle DUPUIS, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, est chargée, à compter du caractère exécutoire du présent arrêté, pour intervenir dans les affaires relevant du domaine suivant :

**Petite enfance, affaires scolaires et jeunesse**

et assurera les fonctions et missions afférentes.

**Article 2**

Dans l'exercice de cette délégation Mme Darielle DUPUIS, est autorisée à signer tous les documents et courriers relevant des compétences déléguées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3**

Les délégations ci-dessus sont exercées sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour les retirer.

**Article 4**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Monsieur le Trésorier Municipal.

**Article 5** Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 10 avril 2026

La Présidente,  
Céline BERNAND

Notifié le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LANGRES LE

16 AVR. 2026

